

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 janvier 2011

GARDE À VUE - (n° 3040)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 16

présenté par  
M. Raimbourg  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 12**

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« entrant dans le champ d'application »

les mots :

« mentionnée au 11° ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est proposé de réserver la possibilité de différer l'intervention de l'avocat aux seuls cas de terrorisme.